



Le Secrétariat Elèves

Dossier suivi par
Anne Brockmeier
Hélène Floucaud
Tél. 01.39.07.14.23
Fax 01.39.07.14.21
lfa-buc@ac-versailles.fr



Echange scolaire individuel en 2018-2019/ mode d'emploi et documents à fournir. (mise à jour du 08.03.19)

Vous avez effectué pour votre enfant une demande d'inscription à un échange scolaire individuel pour l'année scolaire 2018-2019.

Vous trouverez les documents nécessaires à la **constitution de son dossier d'échange individuel** sur le site du LFA, à la rubrique **téléchargements**.

Voici les étapes à suivre :

1. Renvoyer la fiche d'inscription à un échange individuel au plus vite et en tout cas **avant le 14 septembre 2018** aux deux adresses mails suivantes : lfa-buc@ac-versailles.fr et anne.brockmeier@ac-versailles.fr
2. Se mettre en contact avec le partenaire allemand. (déjà connu ou obtenu par l'intermédiaire de Mme Brockmeier) pour fixer des dates d'accueil.
3. Contacter Mme Floucaud au secrétariat des élèves pour vous assurer que la classe de votre enfant peut accueillir un partenaire durant la période souhaitée. (au 01 39 07 14 23, ou par mail lfa-buc@ac-versailles.fr)
4. Après accord sur les dates et la classe d'accueil, constituer un dossier comprenant les documents suivants, disponibles sur notre site internet :
 - la demande d'autorisation d'absence et d'engagement, à adresser au proviseur.
 - la fiche de renseignement sur le partenaire, en 4 exemplaires et à faire signer par les parents du partenaire.
 - la charte de participation à un échange individuel.

Remettre ce dossier complet au secrétariat élèves, au moins trois semaines avant l'accueil du partenaire en France.

5. Avant le départ de votre enfant, vous annulerez ses repas à la cantine et penserez à télécharger le **livret d'observation des cours en Allemagne** et à le lui confier. Ce document **d'évaluation de sa participation et de son comportement** durant son séjour sera rempli par les professeurs en Allemagne et **rendu au professeur d'allemand de votre enfant à son retour au LFA**.
6. Le jour de l'arrivée du partenaire, votre enfant passera avec lui à la vie scolaire, afin d'y **chercher le livret d'observation des cours en France**, (Les professeurs français le rempliront pour son correspondant qui le rapportera à son professeur de français en Allemagne.), son emploi du temps et ira à l'intendance pour la cantine.
7. **Pour le règlement des repas** que prendra le partenaire allemand pendant son séjour, ils seront facturés au prix de 4 € sur votre facture.

Si vous prévenez + de 48h avant : Vous pouvez contacter M. Despouy (06 09 20 08 74 nicolas.despouy@cmidy.fr) ou confier à votre enfant une feuille pour la personne de c'midy présente à la pointeuse. Vous y préciserez :

- Nom-prénom de l'enfant du LFA
- Nom du représentant légal
- n° code famille c'midy
- Nom-prénom du correspondant
- Les dates auxquelles le correspondant sera inscrit à la cantine

L'enfant badgera avec la « carte correspondant » que la personne à la pointeuse aura en sa possession par rapport à une liste qu'il aura avec lui.

Si vous êtes à moins de 48h avant le premier repas : donner 4€ à l'enfant (chèque ou espèce).

Le correspondant passera comme un externe : c'est-à-dire l'enfant donnera les 4€ et il passera avec la carte « repas externe au comptant »

Bien cordialement

Anne Brockmeier